Conseil école-collège BO n°32 du 05/12/2013

Présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint <u>et</u> par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du 1er degré ou le représentant qu'il désigne, une représentation égale des personnels des écoles et du collège. Le conseil école-collège se réunit au moins deux fois par an.

Organise le travail sur les continuités pédagogiques, les apprentissages et la prise en charge des élèves.

C.E.C 1

- Diagnostic partagé
- Priorités communes
- Projets communs

Etablit un programme d'actions pédagogiques pour l'année scolaire

Possibilité de commissions école collège

Mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions

COMMISSIONS DE LIAISON

Composées des maîtres des classes de CM2 des écoles du secteur du collège, des professeurs principaux des classes de 6ème, des professeurs de français et de mathématiques des classes de 6ème.

Garantir la continuité du parcours scolaire des élèves

COMMISSIONS DE LIAISONS

Partage des outils de liaison et de continuité : LSU, PPRE passerelle, LV, attestations du socle, parcours, évocation des groupes d'élèves, ...

C.E.C 2

Etablit un bilan des réalisations

Inspection de l'Éducation

Nationale

Circonscription

de MONTREUIL SUR MER

académie Lille

direction des services départementaux l'éducation nationale Pas-de-Calais Education nationale

Instances pédagogiques dans les écoles et collèges BO n°42 du 13/11/2014

Sont en outre membres du <u>CONSEIL DE CYCLE 3</u>, les professeurs exerçant en classe de 6ème dans le(s) collège(s) du secteur.

Elabore la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle considéré, assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

La partie pédagogique du Projet d'Ecole propre à chaque cycle tient compte du programme d'actions élaboré par le conseil école-collège.

Concertation régulière sur la progression, les acquis et les besoins des élèves.

C.C.3 Trimestre 1

Formalisation des projets en lien avec les connaissances et compétences des programmes du cycle 3 et du S4C

C.C.3 Trimestre 2

- Régulation des projets
 Suivi des élèves (acquis, besoins)
 - C.C.3 Trimestre 3
- Bilan des projets.
 Suivi des élèves (acquis, besoins),
 échange sur les profils particuliers en vu de la préparation de la COMMISSION DE LIAISON.
- Temps de formation (ex : Cycle 3 l'évaluation)
- Temps d'accompagnement individuel ou collectif